

COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

PROCES VERBAL – CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 10 AU 12 DECEMBRE 2025

Membres ayant participés au vote :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball), Jean-Marie BRINON (président de la CNGC), Fabrice ARCAS (président de la COC), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine), Michaël BOUTINES (président de la CNA).

Représentants clubs LFH :

D1 : Thierry WEIZMAN (Metz) ; Sophie PALISSE (Saint Amand) ; Clément FORGENEUF (Dijon) ; Guillaume MARQUES (Chambray)

D2 : Pascal JACQUET (Vaulx-en-Velin)

Représentant des entraîneurs : Clément ALCACER, 7Master

Représentante des joueuses : Victoire NICOLAS, AJPH

Afin de pouvoir échanger avec les membres sur la proposition soumise à l'approbation de la présente instance, l'organisation suivante a été mise en place :

Le 10 décembre 2025 à 17h00 : envoi de la consultation ;

Du 10 décembre au 12 décembre 2025 : transmission de vos questions par courriel et envoi des réponses

Du 10 décembre au 12 décembre 2025 : vote électronique via VOTEER (vote clos à 10h00).

Tous les membres du Comité de direction ayant exprimé leur vote avant le terme de la consultation, celle-ci a pris fin le 11 décembre à 11h51.

Résolution unique :

- **Le comité de direction de la LFH donne un avis sur l'introduction de la FDME à 16 joueuses et 5 officiels maximum, sans obligation d'inscrire un minimum de joueuses, en D2F, pour la saison 2026-27 :**

Avis FAVORABLE : 12

Avis DÉFAVORABLE : 1

ABSTENTION : 2

Le comité de direction de la LFH rend un avis favorable sur l'introduction de la FDME à 16 joueuses et 5 officiels maximum, sans obligation d'inscrire un minimum de joueuses, en D2F, pour la saison 2026-27.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH